

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 OCTOBRE 2017 À 20h15

PROCES-VERBAL No 347

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Sophie DUGERDIL, Marianne LEUPPI-COLLET et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO et Philippe VASEY.
Excusés	Mmes Marie-Pierre JAQUIER, Émilienne HUTIN, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et M. Pierre VUISSOZ
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire et Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2017
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « communications » du 4 octobre 2017
5. Plan directeur des chemins de randonnée pédestre – préavis communal
6. Présentation du budget 2018
7. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
8. Dossiers en cours
9. Propositions individuelles

Mme Bovy, présidente, ouvre la séance et excuse Mme Jaquier, Mme Pythoud, Mme Ramu et Mme Hutin.

Mme Bovy demande aux personnes participant à la séance de parler le plus près des micros lorsqu'elles prennent la parole.

1. Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2017

Mme Zoller signale, en page 2105, que la date du voyage à Berne est le jeudi 8 mars 2018 et non le 10 mars 2018.

En page 2106, il s'agit du ruisseau des Ouches et non des Houches.

Mme Zoller propose de compléter ainsi l'intervention de Mme Dugerdil : « Il faut se sentir assez *libre* de dire si on va y participer ou non ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme Bovy indique que le Conseil municipal a reçu une lettre de Mme Danièle Bagnoud demandant que des arbres soient plantés sur l'ancien cimetière qui borde l'église. **Mme Bovy** croit savoir que l'exécutif va donner suite à cette demande.

M. Duchêne précise que c'est l'entreprise Canopée qui va s'en occuper.

- Mme Babina Chaillot Calame remercie la commune et toutes les personnes qui ont participé à l'organisation des journées du patrimoine.

- Patrimoine Suisse et M. Cramer adressent également leurs remerciements pour les journées du patrimoine.
- Le Conseil municipal a reçu une invitation à l'inauguration de l'atelier Braille le 7 novembre 2017.

Mme Bovy sera absente du 22 octobre au 9 novembre. Durant cette période, le bureau du Conseil municipal sera piloté par Mme Hutin.

3. Communications et propositions de la Mairie

- Le radar pédagogique est tombé en raison de fortes rafales de vent et est actuellement en réparation.
- Tous les bâtiments du patrimoine financier vont devoir être réévalués étant donné que c'est imposé par le nouveau plan comptable MCH2.
- La nouvelle fontaine, qui a été récupérée aux Granges, a été installée à la Tuilière.
- La prochaine séance de la commission des finances aura lieu le mardi 8 mai 2018.
- **M. Duchêne** a été un peu déçu par rapport à la séance organisée lundi dernier avec les magistrats de la Cour des comptes. Il conçoit qu'on peut avoir de bonnes excuses pour ne pas être présent, mais il rappelle que la demande venait du Conseil municipal. Cela étant, il y avait des participants de plusieurs communes.
- **Mme Zoller** n'a pas grand-chose à dire qui ne soit déjà noté dans le rapport de la commission « communications ». Elle aimerait juste rappeler que Mme Bovy a fait un discours très clair sur le rôle des uns et des autres lors de sa première séance en tant que présidente du Conseil municipal. Enfin, la commission « communications » a aussi eu des discussions sur les activités du Conseil municipal. Il faut dire que cela a été le sommet cet été au niveau du groupe de re-lecture avec des délais non respectés ou des textes rendus à midi pour une séance le soir, des absences non excusées, etc. On constate également de moins en moins de présence aux nombreuses activités organisées par le Conseil municipal. Seuls deux conseillers municipaux étaient par exemple présents pour la confection des tartes aux pommes. Un autre exemple est le fait de ne pas avoir réussi à obtenir des réponses de tout le monde concernant le voyage à Berne ou le voyage de fin de législature. Effectivement, on a tous une vie à côté du Conseil municipal, notamment une vie famille et professionnelle chargée. Ce constat confère la certitude qu'il y a trop d'engagements. Alors qu'on est maintenant à la mi-mandat, on voit qu'il y a déjà pas mal de choses qui sortent : La commune a ouvert une crèche, le journal continue à sortir, le groupement a repris la facturation et la gestion du restaurant scolaire, des discussions sont en cours pour le projet d'aménagement temporaire de la parcelle 614, etc. On peut toujours en faire plus, mais on peut se demander à quel prix. **Mme Zoller** demande pourquoi mettre la pression pour de trop nombreux projets alors que l'énergie est de moins en moins présente et il reste encore deux ans et demi de législature. **Mme Zoller** estime que les présidents de commission devraient songer à lever le pied afin de trouver le juste milieu entre le service à la population et les engagements des uns et des autres. Quant à l'organisation des manifestations, elle doit se faire en concertation avec les commissions qui en organisent. La participation des uns et des autres devait également être redéfinie pour déterminer qui participe à quelles manifestations plutôt que d'attendre la présence de tout le monde sur tous les événements. Il y a toutefois des manifestations incontournables, notamment les promotions, la fête nationale et le repas des aînés. Quant au journal et à la difficulté d'obtenir des articles, il faudrait que des conseillers municipaux externes à la commission « communications » proposent parfois quelques lignes ou des idées d'articles, voire des personnes externes au Conseil municipal qui voudraient proposer des articles. Cela dit, on a tous fait le choix de se présenter en tant que candidat au Conseil municipal ou à l'exécutif communal. Par respect pour les électeurs et les concitoyens, ils

doivent honorer leur mandat et respecter les responsabilités qui leur ont été données. Dans ce cadre, il faut se remobiliser dans le respect des agendas de chacun. **Mme Zoller** espère que la fin de législature sera à la hauteur des attentes de tout le monde, sans avoir d'autres démissions à déplorer sur coup de fatigue ou coup de santé. Il faut vraiment se mobiliser et trouver un équilibre pour faire des choses sans pour autant épuiser les gens.

4. Rapport de la commission « communications » du 4 octobre 2017

Mme Rivoire estime que Mme Zoller a très bien résumé les points traités en commission « communications ». **Mme Rivoire** pense qu'on devrait peut-être définir un certain nombre d'activités pour le Conseil municipal et se partager les présences pour éviter d'être tous attendus à chaque événement.

Le rapport de la commission « communications » du 4 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

5. Plan directeur des chemins de randonnée pédestre – préavis communal

M. Duchêne rappelle que la commune n'avait pas exprimé de remarques sur le plan direction des chemins de randonnée pédestre étant donné que seuls deux chemins étaient modifiés dans la commune. Maintenant, l'enquête publique a eu lieu et le Conseil municipal doit donner son préavis.

Le plan directeur des chemins de randonnée pédestre est préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention.

6. Présentation du budget 2018

M. Duchêne signale que le budget va encore changer, notamment par rapport à la péréquation intercommunale. Il faut également savoir que, avec le nouveau plan comptable MCH2, la commune n'a plus les mêmes possibilités au niveau comptable. Quant au boni estimé, il devrait se situer entre Fr. 550.- et Fr. 3'000.-, mais cela va dépendre de certains chiffres. La commune doit notamment recevoir les nouvelles estimations fiscales de l'AFC, ce qui permettra de voir si la situation est meilleure ou moins bonne, ce qui impliquera peut-être de revoir le budget d'ici à la prochaine séance du Conseil municipal.

Pour la route à La Plaine, un budget de Fr. 750'000.- avait été voté. Il y a toutefois eu des impondérables ainsi que des travaux supplémentaires qui ont été faits pour la route et pour la déchèterie, notamment la pose de deux containers supplémentaires pour Fr. 40'000.-. Tout est déjà payé, mais il y a une différence de Fr. 180'000.- par rapport à la première délibération, ce qui nécessitera que le Conseil municipal vote un crédit d'investissement supplémentaire.

M. Duchêne propose de passer en revue les grandes variations dans le projet de budget. Il rappelle, d'une part, que le budget comprend les montants de ce que les commissions pensent devoir dépenser en 2018 et, d'autre part, que les rubriques 300 correspondent à des dépenses et les rubriques 400 à des recettes.

Budget 2018

La rubrique 0500.301 « traitement du personnel » a diminué puisque les employés du jardin d'enfants Zébulon sont maintenant dans le groupement pour la Jeunesse.

La rubrique 0500.308 a augmenté de Fr. 10'000.- étant donné qu'il reste encore beaucoup de travail pour que la commune s'adapte au MCH2. Il faut d'ailleurs signaler que les rubriques vont changer avec ce nouveau plan comptable.

La rubrique 0500.318 a quelque peu augmenté, notamment pour financer les frais d'avocat.

La cotisation au SIACG étant en fonction du nombre d'habitants, elle fait l'objet d'une légère hausse dans le projet de budget 2018.

La rubrique 0900.3017 est en légère augmentation en raison du nombre plus important d'opérations électorales qui auront lieu en 2018.

Fr. 160'000.- de revenus ont été mis au budget au titre de la redevance SIG. Il faut savoir que la commune reçoit une redevance par rapport à toute l'électricité qui est consommée sur la commune.

La rubrique 1000.352 pour l'Etat-Civil passe de Fr. 20'000.- à Fr. 27'000.-, mais ce sont des chiffres donnés par Meyrin. Dardagny a beaucoup plus de mariages du fait de la magnifique salle des Chevaliers et cela lui coûte donc davantage.

M. Todesco aimerait des précisions sur la rubrique 1 « sécurité publique ».

M. Duchêne explique que cette ligne est un total qui regroupe toutes les rubriques commençant par 1.

La rubrique 1100.352 passe à Fr. 17'000.- dans le projet de budget 2018 en raison des Fr. 3'000.- pour l'indemnité de garde-récolte et les Fr. 14'000.- pour le garde-parking que l'exécutif a décidé d'engager avec la Mairie de Russin. Celui-ci devra suivre un cours auprès de la police. Il sera ensuite assermenté par les mairies et il pourra distribuer des amendes sur le domaine communal et cantonal. Cela permettra en parallèle d'économiser de l'argent puisque la commune n'aura plus besoin des services de GPA. **M. Duchêne** précise que les communes ne touchent rien sur le montant des amendes qui est encaissé.

M. Todesco aimerait savoir par qui sera engagé ce garde-parking et combien d'heures par semaine il travaillera.

M. Duchêne répond qu'il sera engagé par les communes de Dardagny et Russin. Concernant le nombre d'heures par semaine, la décision n'a pas encore été prise, mais dix heures devraient a priori suffire.

En rubrique 1400.352, on voit que le montant versé au SIS a augmenté drastiquement, vu que c'est maintenant repris par les communes sans participation de la Ville de Genève, et cela devrait encore augmenter ces prochaines années.

La subvention pour les jeunes sapeurs-pompiers (1400.363) a été maintenue dans le budget. Elle permet d'offrir des activités aux jeunes et elle aide à renouveler la compagnie de sapeurs-pompiers.

Mme Dugerdil n'a pas vu où se trouve la rubrique concernant le transport des élèves à la piscine.

M. Wyss indique qu'il s'agit de la rubrique 2100.317. Elle a été diminuée de Fr. 14'000.- pour tenir compte de ce changement, mais elle a augmenté de Fr. 10'000.- en raison d'une augmentation du nombre d'abonnements pour le RER.

La rubrique 3000.318 est en diminution en 2018 étant donné que la manifestation du 1^{er} août aura lieu à Russin.

Mme Dugerdil demande s'il y a déjà quelque chose de prévu dans le budget 2018 pour l'aménagement de la parcelle 614, par exemple pour pouvoir y installer des bancs et une table.

M. Duchêne répond que cela figure dans les Fr. 120'000.- prévus en investissement.

La rubrique 3301.314 baisse en 2018 vu que la réfection de l'esplanade a maintenant été

réalisée.

Une nouveauté dans le projet du budget 2018 est l'amortissement de Fr. 10'000.- pour la renaturation de La Plaine (rubrique 3207.331). La commune a dit qu'elle participerait à l'aménagement de cet espace. Le montant dépensé pourrait toutefois être moins important que les Fr. 100'000.- qui ont été prévus.

Un autre nouvel amortissement (rubrique 3308.331) est celui pour l'aménagement de la parcelle 614 pour Fr. 12'000.-. Il correspond à un investissement de Fr. 120'000.- sur 10 ans.

M. Todesco aimerait des précisions concernant les Fr. 51'500.- à la rubrique 3401.314.

M. Duchêne répond qu'il s'agit de l'entretien usuel du stade. Les travaux de la buvette figurent dans les investissements.

M. Carrara ajoute que, parmi les frais d'entretien, on trouve tous les placages, les gazons à refaire, etc. Une quantité de travail assez importante est confiée à Alain Richner qui doit souvent venir à cet effet.

M. Vasey pense que la rubrique 3401.312 pourrait diminuer à l'avenir étant donné que le bâtiment actuel est un vrai gouffre à énergie.

M. Pottu signale que le fait de mettre du synthétique ne va pas revenir vraiment meilleur marché. Un tel terrain nécessite également de l'entretien, notamment pour renouveler le sable. Au final, cela revient à peu près au même coût, mais cela permet d'utiliser le terrain durant davantage d'heures. Si on était strict, il faudrait en effet limiter l'utilisation du terrain actuel à 27 heures par semaine.

L'amortissement ordinaire de Fr. 33'500.- pour la buvette du stade se trouve en rubrique 3402.331. Cela représente un investissement de 1 million de francs sur 30 ans. Il est possible que cela soit modifié, notamment suite aux résultats du concours.

En rubrique 5400.318, l'indemnité pour les familles d'accueil a diminué puisqu'il n'y a maintenant plus qu'une famille d'accueil au lieu de deux.

Le montant versé pour le GIAP (rubrique 5400.352) continue à prendre l'ascenseur. **M. Duchêne** rappelle que ce montant était de Fr. 18'000.- en 2003. Il signale également que la commune reçoit Fr. 16'900.- du fonds de régulation de l'État pour le GIAP et le parascolaire. C'est un montant qui sera versé par l'État pendant une phrase transitoire de 5 ans et le canton ne participera ensuite plus au financement du GIAP.

Mme Dugerdil comprend que Dardagny reçoit Fr. 15'000.- de Russin pour le GIAP et les cuisines scolaires (rubrique 5400.452).

M. Duchêne explique que Russin reçoit sa propre facture pour le GIAP. La rubrique citée par Mme Dugerdil correspond à la participation de Russin pour les locaux et le personnel des cuisines scolaires.

M. Carrara signale qu'il a été informé par les animatrices qu'ils ont dépassé les 100 repas (96 enfants plus le personnel) l'autre jour.

La rubrique 5401.352 relative à la crèche passe de Fr. 240'000.- au budget 2017 à Fr. 425'000.- au projet de budget 2018.

En rubrique 5800.352, le montant prévu pour le CASS et l'IMAD est en augmentation. Ce sont des chiffres fournis par Meyrin. Ils sont basés au prorata du nombre d'habitants.

Au niveau de la rubrique 5800.366, le montant pour l'accueil réfugiés a été diminué à Fr. 2'500.- parce que les Fr. 5'000.- prévus au budget 2017 n'ont pas été utilisés et qu'il a fallu

faire des choix pour arriver à équilibrer le budget.

Mme Dugerdil note que cela concerne principalement la famille qui a été accueillie à Dardagny. Il est clair que le budget n'a pas été utilisé en 2017. Il se trouve que le statut de cette famille a maintenant changé et **Mme Dugerdil** se demande s'il ne serait pas judicieux de laisser ces Fr. 5'000.- pour éviter à cette famille d'avoir encore un transfert à faire ou un déménagement et leur donner une petite stabilité durant une année supplémentaire.

M. Duchêne estime qu'il est toujours possible de prévoir un montant supplémentaire si cela devait s'avérer nécessaire. Cela sera d'ailleurs encore assez simple en 2018, mais l'année suivante il faudra voter une délibération pour chaque changement ou chaque dépassement. Jusqu'à présent, il était possible de les voter de manière compacte.

Le budget pour l'entretien des routes communales (rubrique 6200.314) a dû être quelque peu diminué pour pouvoir équilibrer le budget.

Au niveau de la rubrique 6200.2318 « honoraires et prestations de service » Fr. 60'000.- ont été prévus. Cela comprend l'étude pour la zone 30 km/h et le carrefour de La Plaine. Si cela ne permet pas d'y arriver, il faudra faire un investissement ou trouver une autre solution.

En rubrique 6200.331, le montant pour l'amortissement de la route de la Corniche reste à Fr. 25'000.-. Il s'y ajoute, en 2018, Fr. 5'000.- pour l'étude réalisée pour le centre Pro Natura. L'exécutif attend le résultat de l'étude de l'entreprise Citec avant d'aller plus loin.

La rubrique 6200.352 comprend les montants versés par la commune au titre du FIDU. Il s'agit du fonds intercommunal de développement urbain financé principalement par les communes et en partie par l'État. Cela représente environ Fr. 55'000.- par année sur 20 ans, soit environ 1 million de francs au total. En contrepartie, les communes peuvent recevoir des montants de ce fonds si elles construisent des logements.

En rubrique 6212.331, l'amortissement annuelle pour la route de Challex a été augmenté à Fr. 32'000.- en raison de dépassement du crédit d'investissement.

Par rapport à la rubrique 7100.314, il faut rappeler que c'était Francis Lachenal qui s'occupait de l'entretien et du curage de nos canalisations. La Mairie a maintenant signé un contrat avec les SIG.

En rubrique 7100.452, ce sont des remboursements du fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Cela concerne le séparatif des eaux. Les montants versés à la commune sont en baisse. Il faut que dire que les remboursements sont maintenant étalés sur 40 ans et non plus sur 30 ans. Cela ne comprend toutefois pas tous les travaux faits lors de l'année concernée. Certains travaux sont pris en direct et d'autres font l'objet d'un remboursement sur 40 ans. Par ailleurs, la commune paie Fr. 261'000.- d'amortissement ordinaire chaque année (cf. rubrique 7106.331) pour l'assainissement du village. Avec la crèche, cela représente environ Fr. 700'000.-. C'est beaucoup par rapport à un budget de 4,7 millions de francs.

Par rapport à la rubrique 7107.331, il faut rappeler qu'il a été décidé de faire les travaux pour les canalisations d'eaux claires à La Plaine en une fois. Ensuite, tout devrait être en ordre pour les 50 prochaines années.

Mme Dugerdil aimerait savoir, par rapport à la rubrique 7200 sur le traitement des déchets, si le système de sondes fonctionne bien.

M. Duchêne rappelle que le système de sondes n'est utilisé que pour les ordures ménagères. À ce niveau, cela va mieux puisqu'il y a maintenant deux levées par semaine et il est moins souvent nécessaire d'appeler l'entreprise chargée du ramassage des ordures.

La rubrique 7800.352 concerne le Cidec, une société de traitement des déchets carnés qui est

contrôlée par les communes genevoises et dont le siège est à Perly. Il s'agit d'un forfait.

En rubrique 7801.435, le montant prévu pour la vente de kWh des panneaux photovoltaïques du hangar a été maintenu à Fr. 50'000.-. On peut espérer des revenus plus importants en bas de bon ensoleillement. Il faut toutefois savoir que la production d'énergie n'est pas optimale en cas de canicule.

Au niveau de l'aménagement du territoire, la rubrique 7900.318 comprend la révision du plan directeur communal pour Fr. 46'000.-. Cela étant, il sera peut-être augmenté à Fr. 50'000.- si cela s'avère possible. Urbaplan a dit que cela coûterait entre Fr. 10'000.- et Fr. 150'000.- suivant ce qu'il y aura à faire.

Concernant les impôts, l'exécutif a été assez prudent dans les montants inscrits au budget. **M. Duchêne** signale qu'aucun montant n'a été mis pour l'instant pour la péréquation financière intercommunale (rubrique 90.341), mais cela pourrait changer d'ici la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Wyss explique que ce poste est très particulier. D'habitude, la commune verse toujours un montant important, notamment pour la crèche. Pour 2018, c'est étonnamment l'inverse. Il y a une incertitude sur le montant de Fr. 103'000.- prévu à la rubrique 90.444. Si la décision devait être prise par le canton de retenir un autre pourcentage comme base de calcul, la commune ne recevrait plus que Fr. 8'000.-. La surveillance des communes a conseillé d'inscrire ces Fr. 103'000.- dans le budget étant donné qu'il y a 99 % de chances que cela soit celui-là.

M. Duchêne fait remarquer que les impôts des personnes physiques sont un peu en hausse, mais ceux des personnes morales sont en baisse.

La rubrique 90.409 concerne la taxe professionnelle communale. Il y a des velléités de certains partis politiques de supprimer celle-ci. Si le Grand Conseil devait prendre une telle décision, des référendums viendraient de partout. Il faut savoir que la Ville de Genève perdrait 120 millions de francs.

Mme Dugerdil demande si les exploitants actuels de l'auberge sont au clair sur le fait le montant prévu pour l'entretien de l'auberge est de Fr. 10'000.-.

M. Duchêne explique que les avocats doivent se rencontrer prochainement. L'avocat de la commune précisera que celle-ci ne prendra en charge que les petits travaux.

M. Duchêne indique, par rapport à l'ensemble du budget, que s'il devait y avoir de gros changements, les conseillers municipaux en seraient informés dès que possible.

Amortissements et investissements

Le total des amortissements nets est de Fr. 827'550.- pour 2018. Quant aux investissements, ils atteignent Fr. 3'379'000.-.

Mme Rivoire suggère d'expliquer la différence entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif.

M. Duchêne explique que le patrimoine financier de la commune correspond à tout ce qu'elle peut vendre à l'instar des immeubles locatifs, de l'auberge ou du tea-room, mais ni le Château, ni l'école de La Plaine, où ont lieu des activités communales. Si la commune décidait par exemple de changer l'affectation de l'école, le bâtiment passerait au patrimoine financier à hauteur de sa valeur vénale. Il faut donc toujours faire attention en cas de changement.

7. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG

La décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à la subvention de Fr. 330'000.-

prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône est acceptée.

8. Dossiers en cours

- **M. Duchêne** indique que l'étude pour la mise en place d'une limitation à 30 km/h est lancée. Il a également rencontré M. Arcidiacono pour les places de parking devant la crèche. **M. Duchêne** a reçu un courriel ce matin lui confirmant que les marquages sur la nouvelle route de Challex commenceront le 20 octobre.

M. Vasey aimerait savoir si la Mairie s'est adressée à plusieurs bureaux pour l'étude sur la zone 30.

M. Duchêne répond qu'elle a demandé à Citec pour le moment. L'État leur a dit de passer d'abord par un bureau pour réaliser une pré-étude pour voir ce qu'il faut faire. Il y a par exemple une différence entre des zones 30 et des tronçons à 30 km/h.

- Il a également été demandé que, devant la crèche, le marquage trait-croix soit remplacé par une ligne blanche avec un parcage limité à 30 minutes de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi.
- Concernant les potelets sur la route du Mandement, la Mairie attend la lettre de M. Arcidiacono depuis 2 mois pour pouvoir lancer la demande d'autorisation définitive.
- **Mme Bovy** demande si l'exécutif a pu s'occuper de la demande des jeunes footballeur pour que leur ballon ne puisse plus tomber dans le jardin de la concierge du château.

M. Carrara a informé Didier Ramu à ce sujet. Il va vérifier où cela en est.

9. Propositions individuelles

- **Mme Dugerdil** signale que M. Jean Revillard a un mandat avec la Ville de Genève pour filmer les fêtes de fin d'années avec un ballon captif. Il aimerait pouvoir s'exercer au préalable auprès du château les 1, 2 et 3 novembre 2017. Il serait prêt à transmettre des photos et films à la commune libre de droit ou en transmettant les droits à la commune.

M. Duchêne indique que l'exécutif va lui répondre. Il faut qu'il vérifie s'il n'y a pas de mariage prévu à cette date.

- **Mme Dugerdil** signale que Mme Laurence Magnin avait déjà fait une demande, il y a un ou deux ans, concernant une rencontre des écoles de cirque romandes.

M. Duchêne fait savoir que l'exécutif a pris contact avec elle.

- **Mme Dugerdil** a été mandatée par **Mme Hutin** pour fixer une date pour une séance de la commission accueil. Suite à la concertation avec les membres de la commission, la séance est fixée au 22 novembre 2017 à 20h.
- **M. Guerreiro** se demande s'il ne serait pas possible de prévoir une dépose rapide sur la route de Challex pour que les gens puissent ensuite accéder à pied à la gare grâce à la rampe. Cela éviterait de faire tout le tour du village.

M. Duchêne signale que la rampe ne se trouve pas sur le terrain de la commune. Au départ, il y avait bien l'idée de prévoir une route qui monte directement à la gare mais les CFF n'ont jamais été d'accord.

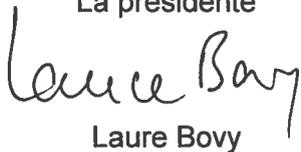
M. Carrara fait remarquer que les gens peuvent le faire eux-mêmes s'ils le veulent.

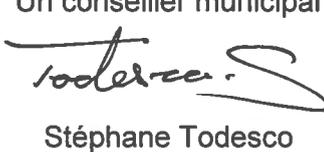
Personnellement, si on doit l'amener à la gare, il préfère qu'on le dépose devant la gare.

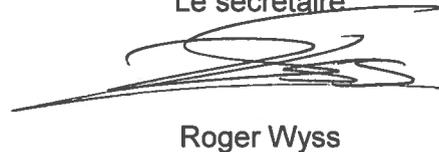
Mme Zoller ajoute qu'il y aura également la possibilité de s'arrêter devant la crèche qui n'est pas très loin puisque cela va évoluer en un stationnement limité à 30 minutes.

M. Vasey trouve que la remarque de M. Guerreiro est intelligente, mais c'est une option qui a été écartée il y a déjà longtemps lors de la réalisation du plan directeur du quartier de La Plaine. À ce moment, on ne connaissant pas encore le tracé de la route et la possibilité qu'elle passe directement devant la gare avait été évoquée. Il y a même l'idée de réaliser un parking souterrain sur deux niveaux, dont un niveau de plain-pied avec la route de Challex. Ensuite, les CFF ont renoncé à leur projet et c'est resté un parking de surface.

Mme Bovy lève la séance à 21h37.

La présidente

Laure Bovy

Un conseiller municipal

Stéphane Todesco

Le secrétaire

Roger Wyss